



Pérou : l'autoritarisme progresse, les droits régressent

Résumé

fidh



Asociación Pro Derechos Humanos



Centro de Derechos y Desarrollo

PERÚ

EQUIDAD

Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos

La FIDH et ses organisations membres au Pérou, APRODEH, Perú-Equidad et CEDAL, présentent une note décrivant le processus de détérioration de la démocratie et d'emprise sur les institutions, initié par un bloc politique conservateur et liberticide, qui a conduit à la crise grave que traverse actuellement le Pérou et qui dépasse la répression débutée en décembre 2022. Son objectif est de dénoncer les actions entreprises par un parlement autoritaire et d'alerter la communauté internationale sur les conséquences graves pour l'État de droit et la stabilité politique au Pérou.

Depuis le début de la crise politique en 2016, le Pérou a connu cinq présidents et deux congrès, l'un en 2019 et l'autre en janvier 2020. Le refus de Keiko Fujimori, déjà perdante aux élections de 2011, et de son parti, *Fuerza Popular*, de reconnaître la victoire de son adversaire en 2016 ainsi que le lancement d'une campagne de déstabilisation par le biais de sa majorité au Congrès, sont la cause immédiate d'une telle instabilité politique. Keiko Fujimori est la fille et l'héritière politique du dictateur Alberto Fujimori, condamné en 2009 pour crimes contre l'humanité et au pouvoir au Pérou pendant 10 ans. Au cours des dernières années, le durcissement des querelles politiques, la corruption à tous les niveaux de l'administration et quasiment dans l'ensemble du spectre politique, ainsi que les impacts de la pandémie de COVID-19 – le pays ayant enregistré le nombre de décès le plus important en termes de pourcentage de sa population – ont renforcé la précarité socio-économique, ainsi que le sentiment de désordre et d'insécurité au sein de la société.

Dans le cadre de la campagne présidentielle de 2021, Keiko Fujimori, avec le soutien d'acteurs économiques et du monde des médias, a orchestré une campagne ciblant Pedro Castillo, enseignant, en raison de son expérience politique limitée et de son « radicalisme » (lié à ses origines syndicales et paysannes). Elle a surtout fait appel à des préjugés racistes et excluants qui n'avaient pas été exprimés ouvertement dans le pays au cours des dernières décennies, mais qui sont structurels dans la société péruvienne, dont l'histoire s'inscrit dans un contexte de discrimination ethnique, raciale et socio-économique. À la suite des résultats du second tour, la tension s'est accrue. Ainsi, la coalition de droite et d'extrême droite a présenté 887 plaintes électorales et accusé publiquement les autorités électorales de fraude, favorisant l'émergence d'un climat de méfiance, de harcèlement et d'attaques contre les institutions. Pedro Castillo a remporté les élections avec le petit marge de 44 263 voix.

Dès le départ, la présidence de Pedro Castillo s'est caractérisée par l'improvisation. Doté d'un gouvernement faible, peu cohérent et composé de personnalités dont l'aptitude au poste était discutable, Pedro Castillo a dû faire face à un Congrès hostile au premier jour. En l'espace de 16 mois, cinq gouvernements se sont succédé, après neuf procédures de censure ciblant un de ses membres. Au total, 78 personnes ont occupé des postes ministériels pour 19 ministères. Malgré ses tentatives pour faire avancer certaines réformes sociales importantes, telles que la réforme universitaire et la réforme du travail, les attaques incessantes de Castillo entreprises par le Congrès – qui, en moins d'un an et demi de mandat, l'a soumis à trois tentatives de destitution, deux tentatives de suspension et trois plaintes constitutionnelles – a donné à l'opinion publique l'impression que les erreurs et les limites de sa présidence étaient principalement imputables à l'opposition qui, par le biais du Congrès, « ne le laissait pas gouverner ».

Menacé par une troisième procédure de destitution, Pedro Castillo tente un coup d'État contre son propre régime le 7 décembre 2022. Comptant aucun soutien, le même jour, il est rapidement destitué par le Congrès et remplacé par sa vice-présidente Dina Boluarte. La nouvelle présidente, qui fait l'objet de plusieurs plaintes enterrées par le Congrès, loin de convoquer des élections anticipées, comme cela avait été présumé, annonce qu'elle resterait en fonction jusqu'en 2026, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mandat présidentiel. De cette manière, la majorité du Congrès garantit la succession « constitutionnelle » de Castillo et a exclu la tenue d'élections anticipées pour assurer son maintien au pouvoir.

Dans les semaines qui ont suivi, le rejet et l'indignation populaires se sont traduits par des mobilisations massives et historiques des citoyen.nes réclamant « qu'ils s'en aillent tous », en particulier dans le sud du pays, zones historiquement les plus marginalisées, avec une population majoritairement autochtone et paysanne, où Pedro Castillo avait obtenu d'importants pourcentages de voix.

L'état péruvien réagit à ce mécontentement massif par une répression violente qui fait 67 morts, dont 49 dans le cadre de manifestations. Dans la région d'Apurímac, une répression disproportionnée fait six morts. À Ayacucho, dix personnes sont tuées le même jour, le 15 décembre 2022. Et à Puno, le massacre le plus grave a lieu, occasionnant la mort de dix-huit personnes. Certains de ces meurtres pourraient être qualifiés d'exécutions extrajudiciaires car ils ont été commis au moyen d'armes appartenant aux forces armées, les blessures étant généralement causées par des tirs au-dessus du torse. Ces actes graves, largement documentés et dénoncés par les organisations de défense des droits humains, doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites devant des tribunaux indépendants et impartiaux, les auteurs doivent être punis et les victimes doivent recevoir réparation.

La brutalité de la répression a été ignorée et, au contraire, cautionnée par les autorités en place.

Vers un état autoritaire

L'objectif de la présente note est de montrer que la crise politique actuelle est le résultat d'un projet politique et idéologique conservateur et autoritaire qui déstabilise indûment les institutions de l'État et qui, au cours de l'année écoulée, sous l'impulsion du Congrès, accélère un plan de cooptation des autres pouvoirs de l'État et de remise en cause des acquis sociaux et civiques dans le domaine des droits humains.

- Emprise sur la Cour constitutionnelle. Le Congrès a élu, en mai 2022, des juges non seulement conservateurs, mais également dépourvus de formation académique et juridique suffisante, qui, quelques mois plus tard, ont rendu un arrêt favorisant indûment le Congrès au détriment du pouvoir judiciaire. Cette décision révoque la possibilité pour le pouvoir judiciaire d'exercer un contrôle constitutionnel sur les actions du Congrès, modifiant ainsi l'équilibre des pouvoirs en plaçant le Congrès au-dessus des autres organes de l'État et de la Constitution elle-même.
- Intervention des organes électoraux. L'arrêt susmentionné de la Cour constitutionnelle de février 2023 a également autorisé le Congrès à réviser la norme constitutionnelle permettant la mise en accusation au titre de la Constitution des membres de la Commission nationale électorale (*Jurado Nacional de Elecciones* - JNE) et des responsables de l'Office national des processus électoraux (*Oficina Nacional de Procesos Electorales* - ONPE) et du Registre national d'identification et d'état civil (*Registro Nacional de Identificación y Estado Civil* - RENIEC) devant le Congrès de la République. L'objectif de cette mesure est de permettre d'écarter le juge Jorge Salas, président du JNE, lequel, après avoir avalisé la légalité des élections de 2021, est devenu la cible de l'opposition. En effet, cette dernière souhaite désormais à tout prix le démettre de ses fonctions afin de contrôler le pouvoir électoral. La stabilité des fonctions et l'indépendance des membres des autorités électorales sont essentielles pour garantir l'exercice des droits politiques et des processus électoraux libres conformément aux procédures établies par la loi.
- Nomination d'un médiateur (*Defensor del Pueblo*), en mai 2023, dépourvu des compétences requises dans le cadre d'un processus fortement critiqué et au mépris des prescriptions légales, permettant ainsi à la majorité parlementaire de détourner une des institutions les plus reconnues pour son indépendance et sa légitimité. Plus grave

encore, les nouveaux services du médiateur, fidèles à la majorité parlementaire, seront chargés en 2024 de sélectionner les membres du Conseil national de la magistrature (*Junta Nacional de Justicia* - JNJ), l'organe qui nomme, évalue et révoque les juges et les procureurs.

D'autres limitations importantes du contrôle politique consolident le parlementarisme autoritaire dénoncé dans le présent document :

a. **Restriction des « motions de confiance »** par la loi d'octobre 2021, qui laisse son application vague, en envisageant que ce mécanisme qui permettait de dissoudre le Congrès ne peut pas être utilisé dans des affaires qui touchent aux « procédures et compétences » du Congrès, c'est-à-dire jamais.

b. **L'annulation du droit des citoyen.nes à un référendum sur les questions constitutionnelles**, dans la mesure où la loi de janvier 2021 conditionne sa tenue à l'approbation préalable du Congrès.

c. **La proposition de rétablir le bicamérisme** de juillet 2022, dans le but de transformer le Sénat en une chambre de notables et l'approbation de la réélection des membres du Congrès.

d. Pour garantir la permanence et le soutien du commandement militaire, le Congrès a adopté en juin 2022 une loi qui garantit aux commandants en chef des forces armées la continuité de leur poste pendant deux ans, prolongeable d'un an, avec des motifs très stricts de révocation de ces hauts fonctionnaires.

Cette majorité du Congrès se caractérise également par ses actions liberticides, en particulier celles qui s'opposent aux droits sexuels et reproductifs et à l'approche fondée sur le genre. Il est inquiétant de constater qu'elle vient d'approuver le projet de loi proposé par le groupe parlementaire fujimoriste, qui constate que la vie commence à la conception et non à la naissance, et qui cherche à empêcher les filles et les femmes victimes de viol d'avoir accès à l'avortement thérapeutique, pourtant autorisé au Pérou depuis 1924. Parmi les autres initiatives marquantes, citons l'approbation d'un projet de loi qui modifie l'appellation du ministère de la femme en ministère de la famille et l'approbation d'une loi qui associe les associations de parents à l'élaboration de textes et d'autres supports, en particulier ceux qui se rapportent à l'éducation sexuelle et aux aspects connexes. Et, récemment, la proposition de dénoncer la Convention américaine des droits de l'homme. En outre, la Cour suprême a statué que la protestation sociale n'est pas un droit fondamental. Ces mesures ont permis de galvaniser les mouvements hostiles aux droits humains dans le pays et représentent une grave régression des droits.

Le rôle joué par la procureure générale de la nation (*Fiscal General de la Nación*), dont la compétence pour l'exercice de ce poste est discutable, est inquiétant. En effet, cette dernière n'a pas communiqué les documents requis prouvant qu'elle s'est bien acquittée de sa thèse de maîtrise et de doctorat, comme cela est exigé. En outre, elle a démontré sa partialité politique, par exemple en se consacrant, depuis son entrée en fonction, à l'élaboration d'un acte d'accusation sur le fondement de la Constitution visant l'ancien président, M. Castillo, laissant de côté d'autres affaires plus anciennes. En outre, depuis la vague de répression, au lieu d'enquêter sur les décès et les éventuels cas d'exécutions extrajudiciaires et de violations graves des droits humains, ainsi que sur les responsables de ces actes, les services de la procureure générale se concentrent sur la persécution et le lancement de poursuites à l'encontre des citoyens qui ont participé aux protestations, en particulier les dirigeant-es des organisations concernées. Les bureaux du procureur des droits humains (*Fiscalía de Derechos Humanos*) se sont considérablement réduits et affaiblis au profit des bureaux du procureur chargé des crimes terroristes (*Fiscalía sobre delitos de terrorismo*).

L'objectif de la prise de contrôle du pouvoir judiciaire au Pérou est manifeste. L'élection des présidents des tribunaux supérieurs et de la Cour suprême à la fin de l'année dernière n'a pas respecté les normes internationales en matière de transparence, ni les dispositions internes applicables. De même, la majorité de la Commission spéciale qui sélectionnera en 2024 les membres du Conseil national de la magistrature (l'organe chargé de gérer la carrière des juges et des procureurs dans le pays) est composée de personnes dont les nominations ont été remises en question et qui dirigent des entités cooptées par les forces politiques conservatrices et hostiles aux droits au sein du Congrès (voir ci-avant).

Dans ce contexte grave, les protestations sociales et les demandes des citoyen·nes qui ne se sentent pas représenté·es et qui exigent le respect de leurs droits se sont multipliées. En réponse, la violence par les armes, mais aussi la violence par les normes et celle par la parole se sont déployées avec tout ce que cela comporte. La violence par la parole se traduit par des campagnes dites de « *terruqueo* », c'est-à-dire la stigmatisation de celles et ceux qui critiquent le gouvernement en les qualifiant de terroristes.

Les organisations signataires concluent qu'il existe clairement un processus d'emprise sur les institutions démocratiques au Pérou piloté par un Congrès autoritaire, ultra-conservateur et hostile aux droits humains, qui est aujourd'hui allié au régime de Dina Boluarte. La propension dominante de ces pouvoirs à revenir sur les conquêtes de différents droits encourage et encouragera la poursuite et l'amplification du rejet des deux institutions. Et il est très probable que la volonté d'intervenir au niveau des autres organes de l'État et la crise économique croissante auront un impact sur le déploiement des mobilisations citoyennes et accroîtront la déstabilisation du pays. La « Troisième prise de Lima » (*Tercera Toma de Lima*) prévue pour les prochains jours en témoigne.

Aucune solution politique viable n'est en vue à court terme. Les demandes de la population mobilisée touchent au cœur les piliers du régime actuel : la démission de Dina Boluarte, la mise à pied du Congrès, la convocation de nouvelles élections, la mise en place d'une assemblée constituante. Tant que la coalition dominante reste ferme autour de la présidente et du Congrès, ces revendications ne sont pas viables, à moins que les impacts économiques de la crise ne se poursuivent ou ne s'aggravent. Une solution politique viable devra s'inscrire dans le moyen terme, nécessitera le mûrissement des propositions et des acteurs qui dépassent les facteurs conjoncturels et exigera l'accompagnement de la communauté internationale.

Dans ce contexte, le mouvement des droits humains continuera à surveiller et à dénoncer les violations des droits humains et les dérives des autorités publiques, ainsi qu'à accompagner les victimes dans leur quête de justice et de réparation, et de sanction des responsables des violations graves des droits humains et des possibles crimes internationaux commis au cours des derniers mois.

Ainsi, nos organisations adressent les recommandations suivantes

À l'État péruvien :

- Donner suite à la demande formulée par la majorité des citoyen.nes d'organiser des élections générales dans les plus brefs délais.
- Garantir l'autonomie et l'indépendance de toutes les composantes de l'État péruvien, en particulier des autorités chargées des élections et de l'administration de la justice.
- Mettre fin à la stigmatisation et à la criminalisation de la protestation sociale et des organisations de défense des droits humains.
- Garantir les droits des femmes et l'inclusion d'une approche fondée sur le genre conformément aux conventions internationales sur les droits humains ratifiées par l'État péruvien. En particulier, garantir que les filles et les femmes victimes de viol aient accès à l'avortement thérapeutique.
- Garantir l'intégrité et la sécurité du juge Jorge Luis Salas Arenas, président de la Commission nationale électorale, ainsi que des autres autorités chargées des élections.
- S'abstenir de dénoncer la Convention américaine des droits de l'homme, qui constitue une garantie essentielle pour la défense de l'État de droit et des droits humains dans la région.
- Garantir les conditions d'exercice de la protestation sociale et écouter les revendications de la population, fatiguée de l'exclusion, de la répression et de la corruption.
- Enquêter sur les violations graves des droits humains et les éventuelles exécutions extrajudiciaires commises au cours des derniers mois dans diverses régions du pays et engager des poursuites contre leurs auteurs.

À la communauté internationale :

- Mettre en place un mécanisme international de suivi de la crise au Pérou qui favorise le dialogue entre les différents acteurs afin d'établir un calendrier de sortie de crise dans le plein respect des garanties démocratiques et des droits humains.
- Conditionner les accords commerciaux avec le Pérou, et en particulier son adhésion à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au plein respect des garanties démocratiques : séparation des pouvoirs, progrès substantiels dans les enquêtes portant sur les violations des droits humains dans le cadre de la répression, autonomie des institutions publiques, sanction effective des actes de corruption publique et privée et respect des droits humains.
- Continuer à soutenir les organisations indépendantes de la société civile et de défense des droits humains afin qu'elles puissent poursuivre leur travail.
- Surveiller les processus d'élection des hauts fonctionnaires de l'État au Pérou et dénoncer les dérives anti-démocratiques observées.

Gardons les yeux ouverts

fidh

Établir les faits - Des missions d'enquête et d'observation judiciaire
Soutenir la société civile - Des programmes de formation et d'échanges
Mobiliser la communauté des États - Un lobbying permanent auprès des instances gouvernementales
Informers et dénoncer - La mobilisation de l'opinion publique

Pour la FIDH, la transformation des sociétés est d'abord du ressort des acteurs locaux.

La Fédération internationale pour les droits humains agit aux niveaux régional, national et international en soutien de ses organisations membres et partenaires pour remédier aux situations de violations des droits humains et consolider les processus de démocratisation. Son action s'adresse aux États et aux autres détenteurs de pouvoir, comme les groupes d'opposition armés et les entreprises multinationales.

Les principaux bénéficiaires sont les organisations nationales de défense des droits humains membres du Mouvement et, par leur intermédiaire, les victimes des violations des droits humains. La FIDH a également élargi son champ d'action à des organisations partenaires locales et développe des alliances avec d'autres acteurs des changements.

Directrice de la publication :

Alice Mogwe

Rédactrice en cheffe :

Éléonore Morel

Auteurs :

FIDH, APRODEH, PERU-EQUIDAD, CEDAL

Coordination:

Natalia Yaya, Jimena Reyes

Design:

FIDH/CB



Cette publication est soutenue par l'Agence Française de Développement (AFD). Toutefois, les idées et les opinions présentées ne doivent pas être interprétées comme représentant le point de vue de l'AFD.

fidh

CONTACT

FIDH

17, passage de la Main d'Or

75011 Paris - France

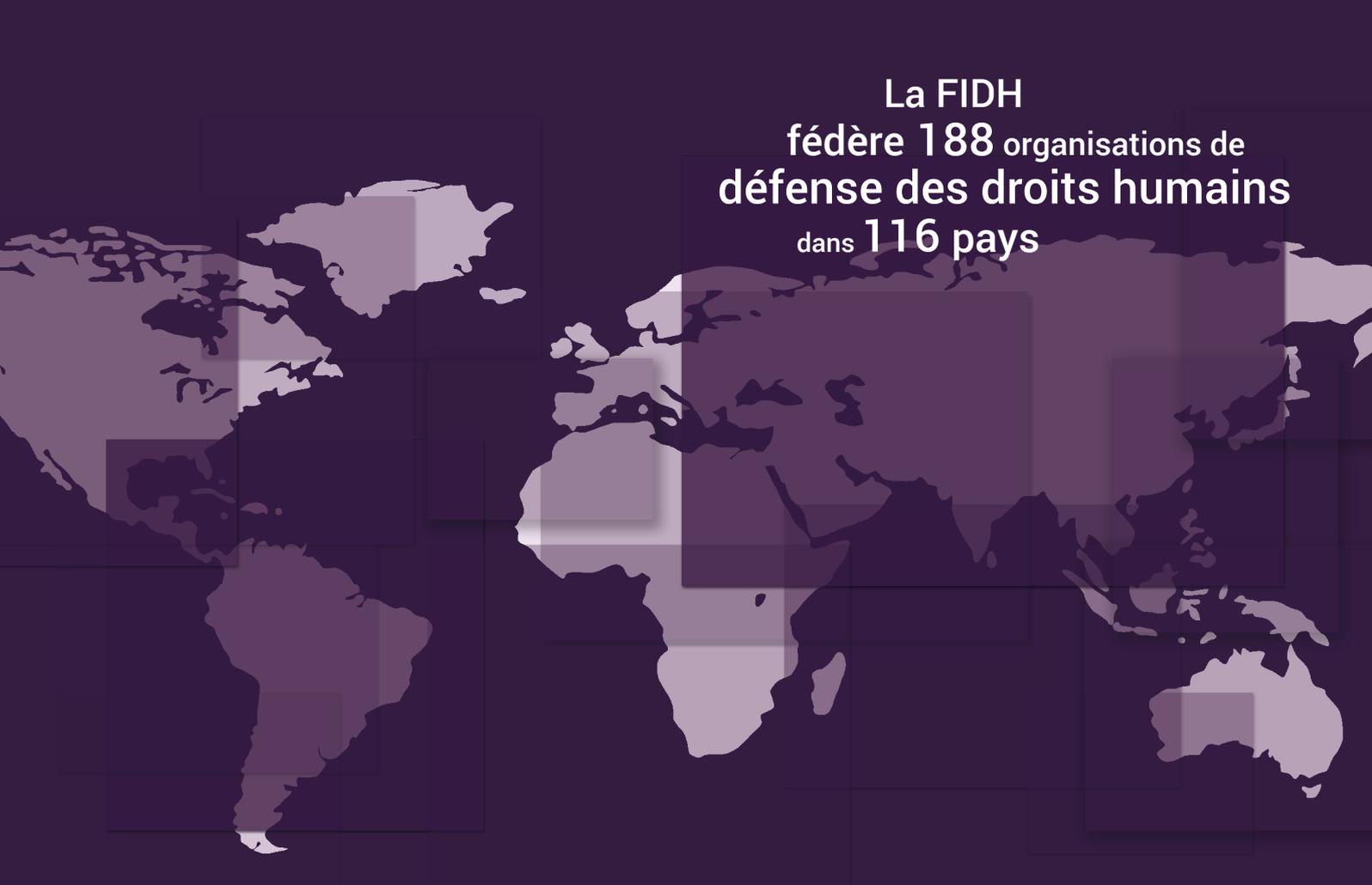
Tel: (33-1) 43 55 25 18

www.fidh.org

Twitter: @fidh_en / fidh_fr / fidh_es

Facebook:

<https://www.facebook.com/FIDH.HumanRights/>



La FIDH
fédère 188 organisations de
défense des droits humains
dans 116 pays

fidh

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits humains, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme – les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 188 organisations nationales dans 116 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.